



Mesures sur le pouvoir d'achat : La direction ne fait rien de plus

Des mesures d'urgence face à la perte de pouvoir d'achat sont attendues par un très grand nombre de salariés. Face à nos demandes, la direction a fait la sourde oreille ou n'a apporté que des non-réponses. Voici ce que vos élus **S3I** ont demandé à la direction lors du dernier CSE et les réponses de « Don Arnuste ».

Afin de pallier à la perte du pouvoir d'achat des salariés, des augmentations de salaires ciblées seront-elles faites ?

Réponse de la direction : il y aura des CRH mi année.

Réponse **S3I** : ce CRH ne touchera qu'une partie des salariés alors que des mesures doivent être prises pour tous les salariés ayant des bas et moyens salaires. Il faut agir maintenant et pas à la rentrée, où la situation sera devenue trop difficile pour les salariés.

Est-il possible que, temporairement, les salariés puissent effectuer 3 jours de télétravail au lieu de 2 (hors demandes faites par les manager) pour réduire leur consommation d'essence ?

Réponse de la direction : NON

Réponse **S3I** : Cette mesure aurait permis aux salariés de faire des économies et de préserver le pouvoir d'achat.

Des primes exceptionnelles seront-elles envisagées ?

Réponse de la direction : NON

Un sur-intéressement sera-t-il prévu ?

Réponse de la direction : Aucun

Une prime Macron serait elle envisageable ?

Réponse de la direction : Nous regardons ce que le gouvernement prévoit .

Don Arnuste



« Les pauvres, c'est fait pour être très pauvres, les riches très riches ! »

Accord Temps de Travail / Travail en équipe : de très bonnes nouvelles

Des négociations, concernant le temps de Travail et le travail en équipe, se tiennent actuellement.

Au lieu de hurler comme le font certaines organisations syndicales, **S3I** s'organise et négocie dans votre intérêt.

Nos revendications ont été retenues à ce stade de la négociation :

- Création d'un Compte Epargne Temps (**revendication récurrente de S3I déjà du temps de Steria enfin entendue.**)
- Possibilité aux salariés M2 Ex-Steria de basculer dans la modalité Salariés en Heures **SANS PERTE DE SALAIRE**. C'est une revendication que nous mettons en avant depuis plus de 3 ans pour faire éclater ce groupe fermé. La direction s'était engagée à négocier, elle nous a enfin entendue.
- **Toute heure supplémentaire qui sera effectuée au delà de 36h50 hebdomadaire sera payée et majorée**, alors qu'actuellement ne sont payées que les heures supplémentaires effectuées au delà de 38h30.
- Ouverture sur le travail du Dimanche avec une rémunération de 150% **dès** la 1ère heure.
- La direction retient notre proposition de revalorisation de toutes les primes d'équipe de 5% tous les deux ans et va même plus loin en proposant 10% dès maintenant.

Reste à négocier :

- Une indemnité dans le cadre des interventions planifiées de 20€ alors que la direction ne proposait que 14€.
- Nous estimons que 17€ serait un montant acceptable, la moitié du chemin chacun...
 La direction n'est pas fermée à la proposition de **S3I**. Un consensus aura-t-il lieu ?

S3I se félicite de ce nouvel accord qui n'apporterait, s'il était signé, que des aspects positifs pour une fois, ce qui est inhabituel de la part de la direction. Une dernière réunion de négociation est prévue. **S3I** continue à négocier pour vous apporter toujours plus d'avantages. Nous vous tiendrons informé dans la prochaine communication syndicale et sur notre site Internet www.s3i-france.fr

Accord sur Participation : aucun intérêt à le signer

Aucune avancée pour votre pouvoir d'achat dans le projet d'accord « imposé » par la direction. Dans ces conditions, il n'était pas possible pour **S3I** d'apporter sa signature à un accord qui n'apportait rien aux salariés. **Cf notre com. syndicale** détaillant la proposition de la direction. Pour quelles raisons à part de signer tout et n'importe quoi !!!! **Pour quelle raison faudrait il signer cet accord pour toucher 5€ brut chaque année ???** Pitoyablement, **TU**, qui a signé seul cet accord, va sans doute vous mettre en avant qu'une signature aurait permis que : « Si vous ne demandiez pas le versement immédiat de la prime, elle serait bloquée pendant 5 ans (8 ans en l'absence d'accord de participation). » La belle affaire !!!

Toutes les équipes **S3I** vous souhaitent de passer de bonnes vacances et de revenir en pleine forme - Prenez soin de vous, le futur est chargé !!!
 Revenez tous en forme.

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>
 Pour nous contacter : contact@s3i-france.com

Et n'oubliez pas d'aller consulter notre communication syndicale en [cliquant ici](#).